nepublique Démocratique du Confinshasa, le

10 001 200

Primature

Premier Ministre

SECRETARIAT DO

N° CAB/PM/COOP/RSB/2017/ 1872

Transmis copie pour information à:

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat (Avec l'expression de mes hommages les plus déférents) Palais de la Nation à KINSHASA/GOMBE.

A Mesdames et messieurs :

Les membres du gouvernement; Les Gouverneurs de provinces;

Les Secrétaires généraux de l'Administration. publique;

Les Directeurs généraux des Services publics ; Les Administrateurs directeurs généraux des Entreprises et des Etablissements publics; . Les Ambassadeurs et Chefs de missions accrédités en République Démocratique du Congo.

Concerne : Rappel des modalités de conclusion des dossiers d'endettement public.

Mesdames et messieurs,

Il me revient de constater, comme mes prédécesseurs, que certains responsables de l'administration publique, des services publics et des entreprises publiques ont oublié les bonnes pratiques dans la conduite des dossiers d'endettement et d'engagement public. Il y a même inobservance de la note circulaire n° 007/CAB/MIN/ FINANCES/DT/CNZ/2010 du 12 août 2010 et du Décret n° 08/04 du 26 février 2008 portant renforcement du rôle centralisateur de l'Office de Gestion de la Dette Publique (OGEDEP-DGDP), en matière d'endettement public.

C'est pour cette raison que je me fais le devoir de vous transmettre à nouveau lesdites instructions pour application rigoureuse.

Je vous invite instamment au strict respect du principe de recours obligatoire à l'expertise du ministère des Finances (DGDP), et non de l'informer après coup, dans le traitement de dossiers ayant des implications directes et indirectes sur l'endettement public. Je serai préalablement tenu au courant de toute initiative tendant à engager le gouvernement, quant à ce. Les engagements pris en dehors de cette précaution sont nuls.

agréer, Mesdames et messieurs, Veuillez l'expression de ma parfaite considération.